



PAS-DE-CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Mesdames DAUTRICHE, LEFEBVRE, MAQUET, LEBON, ROSSIGNOL, DUHE N, BRAS
Messieurs BAEY, CHERET, DECLEMY, DUBREUCQ, DUCRON, ETIENNE, LEROY, MELLICK, PETIT,
PEZE, PILCH, BAUDE, MASSA, GLORIAN

Excusés : Madame VAN HEGHE qui a donné pouvoir à Monsieur MELLICK

Répartition du financement 2019 du Plan de Concertation Locative

Pôle Territoires et Solidarités
Rapporteur : Bruno DUVAL

Faisant suite à la décision du Bureau du 22 novembre 2019, il a été proposé aux membres du Conseil de Concertation Locative de s'accorder sur le mode de répartition du financement du Plan de Concertation Locative 2019.

Après concertation lors de la réunion du 29 novembre dernier, les associations se sont accordés sur une répartition tenant compte des résultats des élections des représentants des locataires de 2014 avec toutefois une variante :

En effet, la subvention qui aurait dû revenir à l'association UDL présente en 2014, mais absente lors des derniers scrutins sera allouée à l'association DAL HLM présente en 2018 et 2019.

Aussi, comme en atteste le procès-verbal d'accord signé par l'ensemble des associations présentes, il a été convenu à l'unanimité, sur la base de 40 000 logements retenus et de 2 € par logement, de répartir la somme de 80 000 € de la manière suivante :

AFOC : 5.80 % = 4 712 €
CGL : 13.60% = 10 880 €
CLCV : 13.78% = 11 024 €
CNL : 15.58% = 12 464 €
CSF : 8.80 % = 7 040 €
DAL HLM : 7.56 % = 6 048 €
UFC QUE CHOISIR : 34.79% = 27 832 €

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- valident la répartition du financement du Plan de Concertation Locative telle que décidée par les membres du conseil de concertation locative en séance du 29 novembre 2019.

Décision adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire
à compter du

Alain TISNE
Directeur général par interim

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

23 DEC. 2019

ARRIVÉE



FINANCEMENT DU PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE 2019
 PROCES VERBAL D'ACCORD
 CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE DU 29 Novembre 2019

Conformément à la décision du bureau du 22 novembre 2019, il a été demandé aux membres du Conseil de Concertation locative réunis le vendredi 29 novembre de s'accorder sur le mode de la répartition du financement du Plan de Concertation Locative pour l'année 2019.


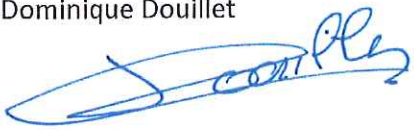

Les membres des associations présents comme détaillé à la feuille de présence annexée au présent procès-verbal se sont concertés et se sont accordés sur une répartition en tenant compte des résultats des élections des représentants des locataires en 2014 avec une variante :




La subvention qui aurait pu revenir à l'association UDL présente en 2014 mais qui n'a pas déposée de liste ni en 2018 ni en 2019, serait allouée à l'association DAL HLM présente en 2018 et 2019.

Ainsi, ils ont expressément convenu à l'unanimité, sur la base de 40 000 logements retenus et de 2€ par logement, d'une répartition suivante :

AFOC	5.80% = 4 712€
CGL	13.60% = 10 880€
CLCV	13.78% = 11 024€
CNL	15.58% = 12 464€
CSF	8.80% = 7 040€
DAL HLM	7.56% = 6 048€
UFC QUE CHOISIR	34.79% = 27 832€

Les membres représentants des associations ont signé cet accord qui sera soumis à validation du Conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat.

Pour la Confédération Nationale du Logement, Eric Massa 	Pour la Confédération Syndicale des Familles Annie Deruy 
Pour l'association Consommation Logement et Cadre de Vie Dominique Douillet 	Pour l'Association Force Ouvrière Consommateur Josiane Delcroix Philippe SYRATT 

Pour la Confédération Générale du Logement Danielle Gaillard 	Pour l'Union Fédérale des Consommateurs Françoise Duhon 
Pour le D.A.L. HLM Jean-Marie Smis 	

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

23 DEC. 2019

ARRIVÉE